



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

La Roche-sur-Yon, le 23 AVR. 2020

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires des communes
du littoral de Vendée
(destinataires in fine)

Signature

OBJET : Continuité des travaux de construction dans les communes du littoral pendant la période estivale.

Depuis plusieurs années des arrêtés municipaux ont été signés dans certaines communes littorales, afin que les chantiers de bâtiments et de travaux publics soient interrompus pendant tout ou partie de la saison estivale, dans le but légitime de préserver la tranquillité des habitants et des touristes et de ne pas encombrer les voies de circulation traditionnellement saturées en cette période.

La dégradation du contexte économique actuel, engendrée par la crise sanitaire que nous traversons, a particulièrement touché le secteur du BTP, qui affiche aujourd'hui 88% de perte d'activité sur la région Pays-de-Loire. Le Gouvernement a adopté différentes mesures économiques et financières, afin de maintenir dans le pays une activité économique la plus élevée possible compatible avec les précautions sanitaires, et tout particulièrement de relancer le secteur du BTP.

Afin d'accompagner ces mesures, je souhaite que tous les arrêtés municipaux pris antérieurement pour interdire ou restreindre fortement l'activité du secteur du BTP durant l'été soient abrogés pour la saison estivale 2020. De même, je demande aux communes qui auraient en projet de prendre des arrêtés municipaux de cette nature, de bien vouloir y renoncer pour cette année.

Je conçois cependant que la conciliation entre les nuisances causées par les chantiers de BTP et les attentes des vacanciers et des acteurs du tourisme, s'avère délicate dans certains secteurs plus sensibles. Je vous remercie d'y veiller en limitant au maximum les effets sur l'activité BTP et en concertation avec les représentants de la profession.

Je souhaite également que vous puissiez accueillir favorablement, au cas par cas, en fonction des secteurs, les demandes de permissions de voirie pendant les mois de juillet et d'août, sous réserves que les nuisances de ces éventuels chantiers demeurent acceptables et ne pénalisent pas d'autres activités.

Comptant sur votre engagement pour favoriser la reprise de l'activité économique, je vous remercie de me faire connaître en retour les dispositions que vous aurez adoptées.

Merci !

Le Préfet,

Benoît BROCARD

- Destinataires -

- M. le Maire de l'Aiguillon-sur-Mer
- M. le Maire de la Faute-sur-Mer
- M. le Maire de la Tranche-sur-Mer
- M. le Maire de Saint-Vincent-sur-Jard
- Mme la Maire de Jard-sur-Mer
- M. le Maire de Longeville-sur-Mer
- M. le Maire de Talmont-Saint-Hilaire
- M. le Maire des Sables d'Olonne
- M. le Maire de L'Ile d'Olonne
- M. le Maire de Brem-sur-Mer
- M. le Maire de Brétignolles-sur-Mer
- M. le Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- M. le Maire de Givrand
- M. le Maire de Saint-Hilaire-de-Riez
- M. le Maire de Saint-Jean-de-Monts
- M. le Maire de Notre-Dame-de-Monts
- M. le Maire de La Barre-de-Monts
- M. le Maire de Beauvoir-sur-Maire
- M. le Maire de Bouin
- M. le Maire de Barbâtre
- M. le Maire de L'Epine
- Mme la Maire de La Guérinière
- M. le Maire de Noirmoutier-en-l'Ile